

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué le mercredi 31 juillet 2013 à 18 h 30 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Renouvellement du Contrat Educatif Jeunesse avec la CAF05
- Remboursement de matériel suite à détérioration
- Acquisition d'une chaudière pour les Arcades
- Demandes de subventions pour les travaux de reprise de la canalisation de la Ruine

Val-des-Prés, le 25 Juillet 2013
Le Maire, René SIESTRUNCK

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JUILLET 2013

L'an deux mil treize et le trente et un juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN
M. Thierry AIMARD à Mme Thérèse AIMARD-FOSSE

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

Renouvellement du Contrat Educatif Jeunesse avec la CAF05

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Alpes, à partir du 1^{er} janvier 2014.

Remboursement de matériel suite à détérioration

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte le remboursement de 137,54 euros correspondant aux frais de remise en état d'un extincteur endommagé.

Acquisition d'une chaudière pour les Arcades

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'acheter au CPIE Haute Durance la chaudière à bois installée aux Arcades pour la somme de 5.500 €

Demandes de subventions pour les travaux de reprise de la canalisation de la Ruine

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la réalisation de travaux pour remettre en état la canalisation d'eau potable entre la source de la Ruine et la source du Rivet et décide de lancer une consultation auprès des entreprises,
- sollicite de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général les subventions les plus élevées possibles.

Val-des-Prés, le 7 Août 2013
Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 31 Juillet 2013

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 7

votants : 9

Date de la convocation :

25 Juillet 2013

Date d'affichage :

25 Juillet 2013

L'an deux mil treize et le trente et un juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

M. Thierry AIMARD à Mme Thérèse AIMARD-FOSSE

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Renouvellement du Contrat Educatif Jeunesse avec la CAF05

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 26 novembre 2010 relative à la signature d'un Contrat Enfance Jeunesse jusqu'au 31 décembre 2013, ainsi que la délibération du 16 novembre 2011 relative à l'avenant liant la CCB et l'ensemble des communes. La Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Alpes nous demande si nous souhaitons renouveler le contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Alpes, à partir du 1^{er} janvier 2014.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 31 Juillet 2013

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 7

votants : 9

Date de la convocation :

25 Juillet 2013

Date d'affichage :

25 Juillet 2013

L'an deux mil treize et le trente et un juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

M. Thierry AIMARD à Mme Thérèse AIMARD-FOSSE

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Remboursement de matériel suite à détérioration

Monsieur le Maire informe qu'un extincteur a été endommagé par un élève de l'école Emilie Carles. Les parents le reconnaissent et sont d'accord pour supporter les frais de sa remise en état. Il convient par conséquent d'accepter le remboursement de la facture de MSIsa d'un montant de 137,54 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- accepte le remboursement de 137,54 € correspondant aux frais de remise en état d'un extincteur endommagé.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 31 Juillet 2013

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 7

votants : 9

Date de la convocation :

25 Juillet 2013

Date d'affichage :

25 Juillet 2013

L'an deux mil treize et le trente et un juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

M. Thierry AIMARD à Mme Thérèse AIMARD-FOSSE

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Acquisition d'une chaudière pour les Arcades

Monsieur le Maire rappelle que les membres du CPIE Haute-Durance quittent les locaux qu'ils occupaient aux Arcades. Lors de leur arrivée, ils avaient réalisé des travaux pour l'installation d'une chaudière à bois, qu'il nous est proposé de reprendre au prix de 5.500 € TTC. Le Maire expose que celle-ci pourra être utile pour chauffer les pièces qui accueilleront les activités dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide d'acheter au CPIE Haute Durance la chaudière à bois installée aux Arcades pour la somme de 5.500 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 31 Juillet 2013

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 7

votants : 9

Date de la convocation :

25 Juillet 2013

Date d'affichage :

25 Juillet 2013

L'an deux mil treize et le trente et un juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

M. Thierry AIMARD à Mme Thérèse AIMARD-FOSSE

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Demandes de subventions pour les travaux de reprise de la canalisation de la Ruine

Monsieur le Maire informe qu'en raison des fortes pluies du mois de mai, la canalisation d'eau potable entre le Rivet et La Ruine a été en partie détruite. Il y a lieu d'entreprendre des travaux rapidement pour assurer l'alimentation en eau potable en période d'étiage. Il propose de lancer une consultation pour la réalisation des travaux avant la fin de l'année. Par ailleurs, il propose de solliciter des subventions les plus élevées possibles auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général sur l'enveloppe Solidarité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la réalisation de travaux pour remettre en état la canalisation d'eau potable entre la source de la Ruine et la source du Rivet et décide de lancer une consultation auprès des entreprises,
- sollicite de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général les subventions les plus élevées possibles.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

